

Renforcement au 27 février 2021 des mesures pour enrayer la propagation du coronavirus.

L'Oise et 19 autres départements sont désormais en surveillance renforcée face à la circulation rapide du coronavirus sur leur territoire. Sans attendre les nouvelles directives que le gouvernement pourrait prendre le 6 mars prochain, madame la préfète de l'Oise a pris un arrêté après s'être entretenue avec les élus du département.

Dès samedi 27 février, les deux mesures faisant l'objet de cet arrêté entrent en vigueur :

- **Extension du port obligatoire du masque**, dont le port est désormais obligatoire dans toutes les communes du département. Et ce, sur tout l'espace public.
- Ouverture des marchés exclusivement aux produits alimentaires. Les autres produits ne pourront pas être vendus sur les marchés au moins pour les quinze prochains jours.